

VENTE de PLANTES

Samedi 4 mai 2019 de 8h30 à 12h

devant la boulangerie 'Chez Lucien'

C'est le printemps!

A cette occasion, l'APE de Grésy organise une vente au profit des élèves des écoles maternelle et primaire de la commune et vous propose *un large choix d'aromatiques, *des plants de fraise ou encore des oeillets d'Inde.

produits par le GAEC de Boncelin.

BON DE COMMANDE au verso

Plantes vendues en pot, accompagnées de leur chromo (étiquette explicative).

Une question ? Contactez-nous : sou.des.ecoles.gsa@gmail.com

Le GAEC de Boncelin, exploitation familiale aixoise créée en 1936, a souhaité aposer la marque Savoie sur ses plants, garantie pour le consommateur d'acheter des produits locaux fabriqués en Pays de Savoie.



Thym, menthe, verveine, romarin, basilic...:

les plantes aromatiques issues des Savoie sont cultivées dans le respect de la nature et du territoire, tout naturellement. Une démarche responsable et cohérente, qui permet la production de plants robustes et bien adaptés, aux parfums et aux saveurs préservés.



BON DE COMMANDE 'PLANTE

Sou des Ecoles de Grésy			MIMI
désignation		quantité	montant
Ache des montagnes	2 € le pot diamètre Ø 10 cm	X	
Aneth		X	
Basilic Grand Vert		X	
Cerfeuil commun		X	
Ciboulette		X	
Coriandre		X	
Persil plat		X	
Persil frisé		X	
Estragon	3,50 € le pot Ø 12 cm	X	
Mélisse		X	
Menthe verte		X	
Menthe marocaine		X	
Menthe poivrée		X	
Origan		X	
Oseille		X	
Romarin		X	
Romarin rampant		X	
Rhubarbe		X	
Sariette		X	
Sauge		X	
Thym compact		X	
Thym citron		X	
Thym citron panaché		x	
Verveine citronnelle	4 € le pot Ø12 cm	X	
Fraise (grosse remontante)	1 € le plant	X	
Oeillet d'Inde	7 € la barquette de 10 pieds	X	
		TOTAL	€

Prénom :
Classe :
Tél ou email :

Nom de l'élève : _____

PAIEMENT par CHEQUE à l'ordre de 'APE Grésy sur Aix'

Bon de commande et chèque à remettre auprès des enseignants ou dans la boîte aux lettres de l'APE

Merci de NOTER au DOS du CHEQUE les nom et prénom de l'enfant

Les plants non récupérés le 4 mai entre 8h30 et 12h seront retournés au producteur et ne pourront être remboursés.

À transmettre avant le ***12 avril 2019***